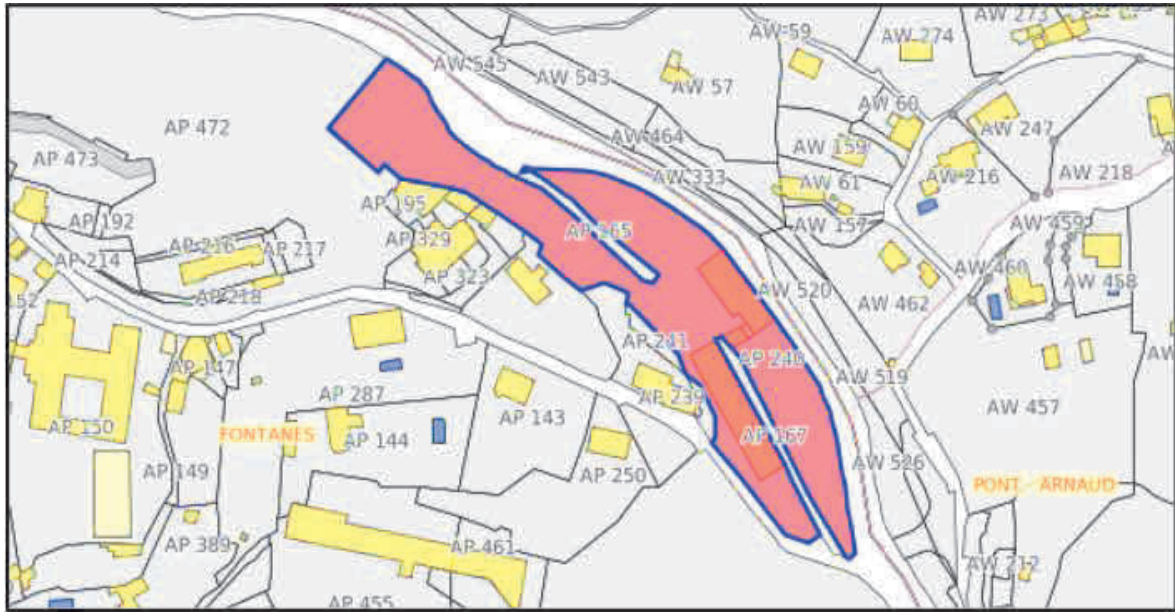


<b>PROJET JARDINS PARTAGÉS</b> <b>Fiche de présentation et d'identification foncière</b>	
<b>INTITULÉ DU SITE</b>	<b>15 RUE DE FONTANES – SECOURS POPULAIRE</b>
<b>PROPRIÉTAIRE DU SITE</b>	
<b>Nom</b>	Commune d'Annonay
<b>Type</b>	Collectivité Territoriale
<b>Adresse</b>	Rue de l'Hôtel de Ville 07100 ANNONAY
<b>IDENTIFICATION DU SITE</b>	
<b>Parcelles</b>	AP 240 – AP 167
<b>Localisation</b>	15 Rue de Fontanes 07100 ANNONAY
<b>Surface totale parcelles</b>	10 222 m <sup>2</sup>
<b>Surface utilisable</b>	Zone A : 2 000 m <sup>2</sup> - Zone B : 180 m <sup>2</sup>
<b>Zonage</b>	NP : Zone naturelle et forestière. Secteur situé dans l'AVAP.
<b>Servitudes</b>	Libre de toute servitude
<b>Utilisation actuelle</b>	Espaces verts inutilisés / Associations utilisent les bâtiments
<b>DESCRIPTIF DU SITE</b>	
<p>Les deux parcelles sont situées dans le quartier Fontanes qui est dense en matière urbaine et qui présente une proximité certaine avec le centre-ville (haute-ville et basse-ville comprises). Les espaces verts bordent deux bâtiments, propriété de la commune d'Annonay, qui sont mis à disposition du Secours Populaire Français et l'association Annonay Canoë Kayak Club. Le tènement foncier est longé par la rivière Deûme et se situe à proximité d'axes routiers.</p>	
<b>ATOUS DU SITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pleine propriété de la commune pour les deux parcelles, pas de nécessité de régularisation foncière pour être utilisable.</li> <li>- Mise à disposition possible à diverses structures par voie de commodats ou de conventions d'occupation précaire.</li> <li>- Stationnement facile et dense à proximité notamment autour des bâtiments mis à disposition du Secours Populaire et d'Annonéen Kayak.</li> <li>- Réduction du risque de nuisances avec aucunes habitations en mitoyenneté directe.</li> <li>- Accès modes doux/véhicules se font par trois axes routiers.</li> <li>- Arrêt de bus à proximité pour les personnes non véhiculées.</li> </ul>	
<b>CONTRAINTES DU SITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone inondable par la proximité de la Deûme.</li> </ul>	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SUR LA PRÉSENCE D'EAU</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain est viabilisé en eau potable et nécessitera uniquement de tirer une conduite depuis les bâtiments.</li> <li>- Possibilité d'installer des cuves de récupération d'eau de pluie reliées aux bâtiments.</li> </ul>	
<b>COTATION DU SITE (de A à C)</b>	
<b>A</b>	

EXTRAIT CADASTRAL GÉOARDÈCHE



EXTRAIT SATELLITE

